ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF AVEC L'ASSOCIATION LA SEPANT

Nom: BOUTIN

**Prénom :** Dominique

Poste occupé : Membre de l'association la SEPANT, membre de la CODERST

**Date**: 28/01/2021 à 14h

**Durée:** 01h10 minutes

Lieu : au siège de la SEPANT ( quartier Fontaines de Tours)

**Présentation:** 

Bonjour, merci d'abord pour votre disponibilité d'avoir accepté de faire cet entretien présentiel avec nous. En fait je suis étudiant à l'université de Tours. Et dans le cadre de mon mémoire de master 1 en Géographie, je travaille sur la communication préventive liée au risques naturels ( en particulier le risque inondation) dans la commune de Tours. Cette enquête est gratuite et destinée à des fins scientifiques. Avant de commencer est-ce que je peux enregistrer

l'interview?

On va discuter de tout ce qui est Seveso (Seveso 1, Seveso 2 mais aussi des ICPE). Il y a ce qu'on appelle des comités de suivi et de surveillance (CSS) qui sont publics. C'est à dire il est composé de 15 à 20 personnes (des élus, des associations, l'administration et plein de gens différents) qui vont suivre et surveiller les industriels à risque. Et c'est là qu'on va prendre un maximum de choses (donc il y a des gens qui travaillent bien et des gens qui travaillent mal). On va les dire que c'est bien, c'est pas bien et cetera. L'administration qui est compétente c'est la DREAL. En Indre-et-Loire il y a 120 sites qui sont suivis dont une dizaine de sites seveso et tout le reste c'est des ICPE. Donc voilà gros en Indre-et-Loire on peut dire que ça se passe plutôt bien. Mais on a usine qui est vraiment minable c'est Synthron qui est Châtellerault et quia explosé en 1988 et qui n'est toujours pas aujourd'hui aux normes. Parce que le conseil d'administration c'est à dire les actionnaires ils veulent pas mettre l'argent pour mettre le haut niveau. Alors on a fait des réunions, des visites, des enquêtes, des procès-verbaux mais tout ça ils s'en foutent complètement. Alors l'administration a une possibilité c'est de leur mettre des des amendes ou des choses comme ça. Alors ils ont ils ont demandé à ce qui est des travaux qui soient fait en 1988. Mais ils ont dit si vous le faites pas vous avez 100€ par jour d'amende mais comme la facture pour mettre au niveau c'est un 1400000€, on fait le calcul 100€ par jour il en a pour un siècle ils font pas. Et donc là dernièrement a on dit puisque vous voulez pas le faire à 100€ par jour on va vous mettre 3000€ par jour. Et là ils vont faire la multiplication puis voir que ça va leur coûter très cher donc peut être qu'ils vont faire des travaux. C'est minable c'est pas possible la punition entre guillemets et pas la hauteur de de la catastrophe, ça c'est minable, c'est fou . Et en 1988 donc lors de l'accident il y avait eu un mort mais jamais personne n'a été puni ( or on n'a pas le droit de tuer les gens en France). Ils ont juste dit que c'est un accident industriel, c'est pas grave, c'est comme, ça la vie. Même le patron n'a pas été poursuivi. A part ce cas là on va dire que pour les autres entreprises c'est plutôt bien. Donc dans les commissions de suivi on va dire oui il faudrait prendre une précaution supplémentaire, il faudrait prévenir les riverains, il faudrait avoir une sirène qui marche pour prévenir tous les gens aux alentours. Mais on va dire c'est des petites choses, c'est pas chose très grave. Globalement en Touraine ça se passe bien. On avait fait un procé avec Synthron en 1988 et il avait eu une amende de 850000€. L'autre exception c'est la centrale nucléaire de Chinon ça sort complètement du système général. Alors c'est une anomalie mais c'est une organisation tout à fait attachée à la France parce que l'État français est un état nucléaire c'est clair et net et donc le nucléaire échappe à la loi. Donc on a pas le CODERST, on a une autre commission d'information mais pas de commission ni de suivi ni de surveillance. Mais come ces gens là sont des menteurs permanents et bien il faut se bagarrer avec eux pour obtenir l'information et encore il donne quelque chose au compte-gouttes. Il faut se bagarrer pour avoir les documents enfin et cetera et cetera et ça c'est un peu dramatique. Et ça c'est la France où il n y'a pas transparent sur la question du nucléaire il y a bien du nouveau en 2006 ( la loi TSN sur la transparence sur le nucléaire en Juillet 2006). Blen malgré cette loi qui dit qu'il faut que ça soit transparent c'est pas transparent du tout. Ils polluent et ils veulent pas le reconnaitre. En ce moment même o est en bagarre avec eux parce qu'ils jeter des déchets dans la Loire. Mais ils disenet que c'est pas eux alors que c'est bien eux.

AM : ici par exemple le comité d'information dont vous parlez est cequ'il informt réellement les populations ?

DB: alors on 70 personnes dedans dans cette commission d'informations qui est composé de 4 groupes: le groupe des élus (51 % des membres de la commission); le groupe des experts; le groupe des syndicats de l'entreprise, le groupe des associations. Ensuite on peut faire de l'information que si on la connaît c'est ça aussi le problème. Or comme on a beaucoup de difficultés pour avoir l'information et bien on est en position difficile de donner de l'information.

ensuite donc sur les risques naturels puisque les risques naturels sont pas obligatoirement géré par le CODERST il peut être géré dans d'autres commissions que je connais pas obligatoirement très bien. Alors le gros risque sur Tours c'est l'inondation de la Loire. IL y a plus d'un siècle en 1856 elle a eu une très grande crue et les digues ont été ont été submergés, il ya eu des morts en pagaille. Mais depuis cette époque là 1856 on n'en a pas vu d'autre donc tous les gens disent il n y a pas de problème ça se passe très bien. Le problème ça y est c'est réglé quoi c'est histoire ancienne. Mais les conditions la crue existe toujours voilà alors par exemple ici on m'a dit qu'on va remonter le terrain de 400 m dans tout le quartier des Fonatines. Alors Pendant très longtemps en France on n'a pas pris le risque des crues au sérieux et puis le premier qui a pris conscience très sérieusement c'est Jacques Chirac dans les années 1990. Il a dit c'est vraiment très grave les crues il faut vraiment sérieusement s'en occuper et donc depuis cette époque là on va dire depuis 20 ans maintenant on a mis tout un système en France de prévention des crues en disant qu'est-ce qu'on fait lorsqu'il y une crue. Alors la première chose qui est plutôt bien fait en général c'est de prévenir à l'avance. Est ce qu'il va y avoir des crues ? Sur la Loire ça marche pas trop mal on a peu près 24h de de prévention parce que c'est un grand bassin versant. Mais sur les tout petits bassins versants on peut pas prévenir, c'est finalement plus dangereux parce que c'est un petit événement dans un endroit bien localisé. Alors pour les grandes inondations y'a tout un programme qui est fait. On organisé et même inscrire des gens pour voir comment il faut faire comment, comment il faut évacuer, où est-ce qu'on va se réfugier et cetera et cetera d'accord. Donc ça marche, plus ou moins on jamais eu l'occasion de s'en servir mais bon disons que la théorie est en place. Après est ce que les gens vont bien respecter ce qui va être dit ça c'est toujours en question. Pour les inondations c'est un vrai risque mais je pense qu'on est bien organisé pour faire face à ça. Pour les grandes inondations on voit juste maintenant des dégâts matériels mais pas de mort.

DB: Le deuxième grand risque en France c'est le risque de séisme. En France à partir des années 1950, les géographes, je suis très fâché là-dessus, ils ont dit mais non mais non tous les volcans ils dorment. Donc on n'a rien à craindre le tremblement de terre ou dans certains petits coins on peut avoir quelques tremblements de terre mais c'est pas grave. Le seul endroit en France ou y'a vraiment des risques c'est la côte Provence mais à part ça le reste pas de problèmes. Et on est toujours dans cet état d'esprit alors que finalement on peut avoir des tremblements de terre à peu près partout en France plus ou moins grave. A part c'est pas grave on juste de petits tremblements de terre qui ne vont pas mettre en faillite les immeubles. Mais à sainte Maure de Touraine à 40 kilomètres pas très loin la ville de Tours, en 1640 la ville a été

rasée quoi donc c'est pour dire que à 40 kilomètres de là qu'est-ce qui dit qu'un jour on reprend le même événement ici. On sait jamais. En France on ne construit pas antisismique on apprend pas aux enfants de se cacher sous la table hein on va( au Japon quand ils sont habitués). Et ces pleins de petits gestes peuvent sauver des vies. Pour moi en France c'est le deuxième risque naturel qui est sous estimé très très nettement sous-estimé.

on a réduit le pouvoir de police. En France les industriels ont compris qu'en France il fallait respecter la loi, la règlementation. A coté de ça l'entreprise Vinci a pollué une rivière comme pas possible et nous (l'aassociation) avons fait un procès et on a gagné 50000 euros malgré que c'est domage que la rivière est déjà polluée. Ça c'est pas normal. Voila c'est comme ça c'est des baggarres de temps en temps.

**AM :** est-ce que par exemple les collectivités locales les collectivités locales mettent à votre disposition le DICRIM ?

DB: Alors les collectivités locales ne disent rien du tout. Parce que l'état dans la loi de décentralisation à donner du pouvoir aux élus locaux notamment le pouvoir d'empocher tous les revenus des entreprises. Donc l'argent il va pas à l'état maintenant il va localement aux collectivités et donc les collectivités ne disent rien. Ils empochent le pognon et se taisent. Avant la loi de décentralisation, c'éatait l'Etat qui faisaient la police donc les collectivités territoriales ne touchaient pas à l'argent. Et donc quand il y avait quelque chose ( un quelconque risque ) c'est eux qui criaient en premier.

AM: Donc vous comment faites vous pour s'informer?

Heureusement, aujourd'hui par internet on peut apprendre beaucoup de choses et s'informer à temps rééel. Ensuite on aussi les fonctionnaires même si ils ne sont pas ombreux qui nous donnent de l'information. Et puis ensuite il y a beaucoup de citoyens qui commencent à dire qu'on en peut pas compter sur le voisin, on ne peut pas compter sur la mairie, on en peut pas compter sur telle ou telle entreprise donc il faut qu'on se reveille et compter sur soi même. Donc à chaque fois qu'il y a un projet un peu important il y'a des citoyens qui font une association qui font des choses comme ça et qui vont s'informer le mieux possible sur le projet. On a toutes sortes d'associations hein c'est un peu ça qui est un peu misérable quoi c'est combien des associations qui vont dire non on est pas d'accord avec le projet parce qu'il est à côté de chez nous mais si le projet est à 3 kilomètres on s'en occupe pas. Il n y pas de vision globale quoi.

AM : Votre association là c'est une association de citoyens ou une association qui traite des questions environnementales ?

DB: Notre association est une fédération qui regroupe à peu près une vingtaine d'associations et on est plus forts comme ça d'accord bon. Et puis on a on s'est bagarré depuis quelques années maintenant depuis 20 ans à peu près d'accord pour avoir des salariés (9 salariés en permanence) qui sont financés sur des études et cetera mais qui donnent des moyens de bien connaître le terrain. Le seul probléme c'est que c'est très minime de faire travailler l'association avec 9 salariés avec 5 benevoles seulement presents avec plus de 150 adhérants. C'est une grosse diffiulté quoi pour beaucoup d'associations même.

AM : A quoi sert la communication préventive selon vous ?

DB: L'idée qu'on a aujourd'hui c'est la mise en oveuvre des PPRT. On prévient les populations et on va faire de telle sorte que l'entreprise soit très fiable et qu'il ait pas d'accidents dans l'entreprise. Donc on va dire à l'entreprise de réduire le risque. Primagaz par exemple proposent aux gens qui habitent dans le périmètre de sécurité de racheter leurs maisons et que les populations déménagenet. La procédure ERC (éviter, réduire, compenser.

DB la plupart du temps l'information est bien des fois un passé souvent par des gens qui habitent à côté ou même des fois par des salariés qui sont dans l'entreprise et qui ça marche pas quoi d'accord risques le patron il est trop sympa donc alors ils disent pas toujours comment tout ça mais ils nous informent et puis après ils sont un peu courageux carrément ils disent que ça va pas ou ils font savoir aux riverains ou ils font savoir à leurs copains et cetera donc c'est une information comme on dit le téléphone arabe tu sais pas vrai je prends pas de risque d'accord après on a quand même heureusement quelques élus qui sont un peu courageux des fois quand il y a des gros problèmes par exemple à saint-pierre-des-corps c'est de stockage de gaz de primagaz sinon votre donc en pleine ville des gens tout autour si ça explose avec tu travailles très bien un accident donc qui travaille bien prendre le risque c'est comme ça donc c'est surtout la commune taper d'accord que depuis des années donc prévoir avec s d'abord de 3 sans forcer la raison pour pouvoir le stockage de gaz d'égout la bouteille d'accord bon ça c'est pas très dangereux parce que quelque chose alors ils ont prévu de déplacer il sera la campagne dans un endroit pratiquement personne alors les gens de la campagne sont pas contents c'est normal t'en auras le risque va être réduit énormément social c'est jamais simple comment faire je mens comme ça le choix de la sécurité était fait maintenant les actes sont en cours de route